

## L'U2P accueille favorablement le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 11 février 2026

L'énergie figure parmi les urgences stratégiques de la France et l'U2P soutient la décision du Premier ministre de publier un décret sur cette question qui ne peut plus attendre.

Face à notre dépendance aux énergies fossiles – 60 milliards d'euros d'importations par an – il est en effet indispensable d'apporter un cap clair et rapide.

D'où la nécessité d'une stratégie énergétique ambitieuse, fondée sur l'électrification des usages et la décarbonation de l'économie. La maîtrise du coût de l'électricité constitue en effet un enjeu central pour le pouvoir d'achat des Français comme pour la compétitivité des entreprises de proximité.

L'inscription de nouveaux EPR dans la PPE, la relance des appels d'offres pour les énergies renouvelables, ainsi que le soutien réaffirmé à l'hydroélectricité, traduisent une approche pragmatique au service de la souveraineté énergétique.

L'U2P souligne également l'importance accordée aux territoires, à l'acceptabilité des projets et à une gouvernance plus locale de l'énergie. Les entreprises de proximité sont directement concernées par la stabilité des prix et la sécurisation de l'approvisionnement.

L'U2P restera pleinement mobilisée pour que cette stratégie énergétique se traduise concrètement par une énergie accessible, compétitive et durable, au service de l'activité économique et de l'emploi dans les territoires.

Dominique Anract, Vice-Président de l'U2P, Président de la CGAD ajoute : « L'accès à une électricité compétitive est fondamental pour l'économie de proximité. L'enjeu n'est pas seulement de préserver les activités industrielles énergo-intensives mais aussi de maintenir un tissu vivant d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux qui font tourner le pays au quotidien. »

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

PAGE 1 SUR 1